



COMITE CONSULTATIF DE LA MOBILITE
CCM
Procès-verbal définitif de la réunion n°6 du 6 février 2022

Nom	Titre	P : présent A : Absent Exc : excusé
Présidente		
M. Laroche	Echevine de la Mobilité	V
Membres du Conseil communal		
S. De Wevere	Liste du mayor	V
JC. Jaumotte		
X. Marichal	Ecolos	V
M. Charlier	Oxygène	Abs
S. Yahia	PluS	Abs
A. Van Hove		Exc
C. Thays		Abs
M. Depoortere		V
N. Delbar		Abs
Guy Lefebvre		Exc
Grégory Lefèvre	Souhaite se retirer	Abs
V. Koelsch		V
J. Simon		Abs
B. Godart		V
Natacha Moonens-Vandam		Abs
G. Detroz	asbl 10 de conduite	Abs
J-L. Closset	GRACQ Locale stéphanoise	V
F. Maillez / <u>Christian Alen</u>	Patrimoine stéphanois asbl	Abs
P. Walgraffe	Atelier Vélos	V
Verniers Harald	Représentant de la Zone de Police	A changer de fonction
F. Letroye JM Jadot	Représentant de la DGO1 - Direction des routes ;	Abs



B. Trigalet	un représentant de la CCATM		V
	tout autre représentant nécessaire au traitement d'un dossier en particulier		
Sylvie Thiébaut	CeM communale – Chef de division technique		V
Axel Ballant	Service travaux – agent technique « voirie »		En cours de remplacement
Valéry Fortune	Coordinateur pollec		Exc
Christine Gilot	Service urbanisme		V

1. Objet de la réunion

1. Présentation :

Projets divers :

- Rue du cerisier
- Aménagement de la place de Sart
- Mise en Z30 rue d'Heuval à La Roche
- Hiérarchisation du réseau communal. La carte est accessible via ce lien
https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/cse-route_788413

2. Points pour information :

- Subside introduit en vue d'aménagements aux abords des écoles (Suzeril, Sart et Tangissart maternelle)
- TAD (Tec A la Demande)
- Aménagement vélo à proximité des arrêts de bus :
 - La Wallonie, via le TEC, permet aux communes intéressées de recevoir un financement régional pour installer sur leur territoire des dispositifs vélos aux abords des arrêts de bus (arceaux, boxes, abris vélo...) pour faciliter l'accès au réseau de transport public et faciliter l'intermodalité. Le TEC a récemment revu la procédure de demande de la part des communes et l'a simplifiée.

3. Suivi de dossiers abordés lors des CCM précédents :

- PCM
- Voitures partagées



2. Présentation / Débat :

Présentation

Le dernier CCM a eu lieu en juin – depuis il y a eu 3 réunions du groupe de travail qui s’est réuni afin d’établir la carte de hiérarchisation du réseau.

Présentation de l’ordre du jour, cfr slide page 2

- **Rue du Cerisier** : présentation du projet – effets chicanes avec création de l’accès cyclistes, cfr slides 3 et 4

L’analyse de trafic réalisée en mai 2021 est transmis en annexe du PV

- Interpellations :

- Quels sont les interventions prévues ?
 - Les interventions sont limitées à de l’aménagement afin de sécuriser la zone et réduire les vitesses (marquage, coussins, signa, etc). La structure de voirie est conservée en l’état

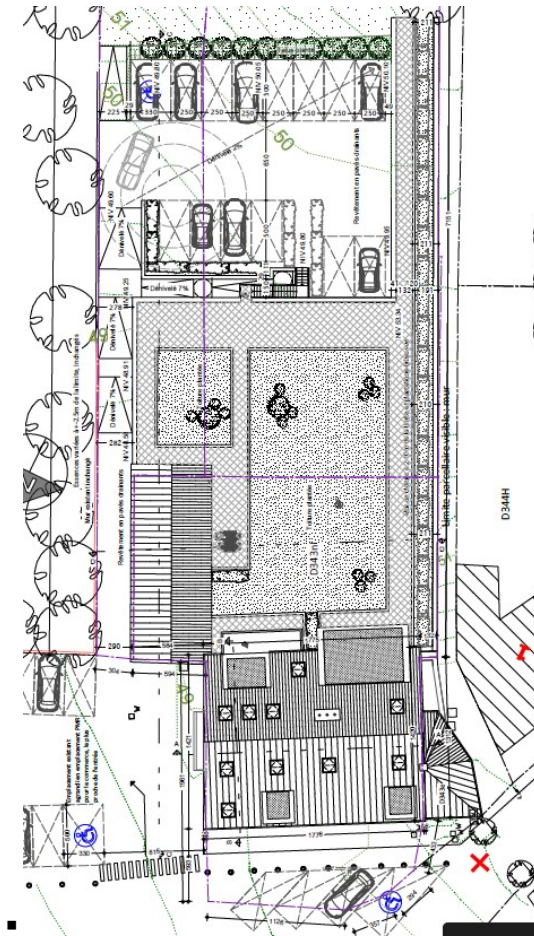
Les aménagements de voiries sont très coûteux, de plus il y a lieu de prévoir l’installation d’égout => Il s’agit d’un projet à intégrer dans un plan d’investissement avec un soutien régionale au financement.

Les priorités actuelles de la SPGE ne sont plus à la construction mais à la rénovation => critères à prendre en compte

- Pour les cyclistes surtout privilégier la montée, dans la descente, aucune obligation
 - Raison pour laquelle le parking n’est que du côté impair
- Le projet est arrivé pour donner suite au constat d’une activité dans cette rue. Ne faudrait-il pas tenir compte lors des permis que si l’activité génère du stationnement cela est à prévoir dans le projet ?
 - C’est pour cette raison que le stationnement n’est prévu que dans le bas de la rue car il servira également au cimetière.
- Lorsqu’il y a des cérémonies au cimetière, réserver le stationnement au cimetière et pas au public
 - 3 emplacements ne sont réservés qu’au cimetière
 - En période de cérémonie, d’autres interdictions sont installées
- Il faudra prévoir une ligne axiale discontinue dans la partie entre parking et premier dispositif afin que des voitures ne se stationnent quand même le long de la chaussée.
- Ne pas perdre de vue que l’ensemble de la rue est une zone 50. Même si des aménagements ont été fait, toute la rue doit être étudiée



- Pour ce point il est proposé de revenir avec des propositions vers l'échevine et ce de façon collective.
- Il manque un cheminement piéton sur ce tronçon
 - Le jour où un dossier complet sera étudié, cet aspect sera intégré.
- Un sentiment de danger dans une partie liée à la couverture végétale est ressenti, ne faudrait-il pas prévoir un éclairage ?
 - Une réflexion est en cours sur la réduction des éclairages publics sur l'ensemble du territoire (biodiversité)
 - Il y a lieu d'analyser le bénéfice / perte d'un changement de mesure
 - Difficulté de répondre à l'ensemble des demandeurs qui ont des attentes différentes
 - Proposition en cours par Ores d'un plan global sur 10 ans
- Ne faudrait-il pas prévoir un marquage blanc aux endroits afin d'attirer l'attention ?
 - Peut être étudié mais attention à la signalisation d'une ligne blanche dans le code de la route, un marquage génère une règle.
- **Place de Sart** : contraintes et plans cfr slides 5 et 6
 - Qui occupe les places de parking ?
 - Pas d'enquête mais fortement utilisé (riverains, écoles, proxy)
 - Bonne idée du cheminement piéton continu ce qui pourra faciliter la dépose des enfants plus loin
 - Ecole du bout des pieds avait bien fonctionné à l'époque, mais pourra être relancé lorsque la sécurité sera assurée. Cela réduira peut-être le stationnement.
 - Objectif changer de modes de déplacement.
 - Quelle est l'évolution en stationnement ?
 - Pas d'étude
 - Y a-t-il des emplacements vélos prévus ?
 - Il en existe le long du proxy mais il y a un projet dans le cadre du PIWACY qui sera plus près de l'école
 - Prévoir des meilleurs supports au proxy (à voir avec le gérant) Remplacer 1 place face au magasin par des supports vélos (arceaux) ?
 - Est-ce que le proxy a du stationnement ?
 - Après vérification, il y a 14 places en intérieur d'îlot et à la lecture de la notice, il semble que ces places sont préférentiellement réservées aux logements aménagés aux étages ; cependant, il n'y a pas d'interdiction concernant l'utilisation de ce parking par la clientèle du magasin.



- La situation actuelle est déjà bien. La présence des barrières bleues est intéressante, à prévoir ailleurs dans la commune
- Quel est l'objectif de cet aménagement ?
 - Organiser l'ensemble des actions dans cet environnement (écoles, magasin, bus, itinéraire camions, fête locale, etc) en sachant que c'est un espace fonctionnel à maintenir en améliorant le cheminement piétons.

• **Rue d'Heuval** : contraintes cfr slide 7 et 8

2 analyses de trafic sont transmises en annexe du PV. Une a été réalisée à hauteur de la place, l'autre dans la partie droite du premier tronçon de la rue côté rue de la Roche.

- Qu'en est-il du revêtement de cette rue
 - Il y a une volonté de refaire la partie abîmée en pavés mais pas avec les mêmes car ce modèle n'existe plus
- L'aménagement Z30 devrait être généralisée cfr Bxl
 - Attention aux généralités et besoin de comparer ce qui est comparable
 - Nous sommes sur une voirie locale principalement utilisée par les habitants eux-mêmes, nous ne sommes pas sur une voirie de transit.



Tout régime de vitesse doit être adapté à son environnement.
Le non respect général doit attirer l'attention sur les raisons.
Dans le cas actuel, la zone 30 se justifie.

- S'il est prévu un aménagement dans la partie basse voir dans la partie droite, un aménagement franchissable doit être envisagé mais dérangeant.
 - Il est compliqué dans l'aménagement urbain de répondre à ce type de demande car il faut :
 - des aménagements sécurisés (ne pas créer de danger)
 - qu'ils soient dissuasifs
 - répondre aux différents règlements (code du gestionnaire, code de la route, etc)
 - laisser passer les véhicules lourds (pour les livraisons)

On attend trop souvent de l'aménagement urbain une solution aux comportements des utilisateurs. Pour le gestionnaire de voirie, tout l'enjeu est de faire prendre conscience aux conducteurs qu'ils doivent réduire leur vitesse à 30 km/h parce qu'ils entrent dans une zone spécifique.

Points pour information

- Suivi du Piwacy :
 - Hiérarchisation du réseau (fait) par 3 réunions de travail (juil-sept-oct)
 - Objectif : fixer les réseaux cyclables existants, projetés et à faire
 - A mis en avant des points d'attention et de discordance entre ce que ça doit être et ce que c'est (usage vs destination)
 - Bienvenue aux nouveaux candidats
- Projets abords d'écoles :
 - Présentation cfr slide 11
- TAD
 - Présentation cfr slide 12
 - Défi : mieux communiquer, bien cerner le public cible, simplifier la communication afin de mieux comprendre le principe
 - Horaires : le système devrait s'adapter car si le créneau horaire est fort demandé, c'est chacun son tour
 - La zone est toujours limitée pour l'instant
 - Développer avec flexibilité d'horaire et de lieux est un souhait à long terme
- Aménagements vélos aux abords des arrêts de bus
 - Rappel de l'appel à projet et si quelqu'un a des propositions à faire qu'il nous les fasse parvenir.
 - L'arrêt sur la ligne 19 à Bousval à hauteur de l'école communale (Bousval Gare) est utilisé par des voyageurs de Tangissart (vu la faible fréquence de la ligne 28). La place à Bousval est en travaux en vue d'une rénovation complète. Serait-il possible que CSE



contacte Genappe pour demander l'installation d'aménagement parking vélos ? En effet, Tangissart est à une distance adéquate pour des trajets vélo vers Bousval pour prendre le bus.

- L'échevine va prendre contact avec l'échevin de Genappe.
- les documents d'appel sont joints au PV à la demande du gracq qui va analyser la demande et faire des suggestions.

- Suivi du PCM

- Retour imminent de la Région
- Les premières réunions vont s'organiser
- Des réunions participatives seront organisées en cours d'étude.

- Voitures partagées :

- Placement et livraison mi-mars
- Grande communication qui va se mettre en place
- Des bilans seront faits afin d'analyser l'évolution du projet.

3. Fin de la réunion

La réunion s'est terminée à 20h30

4. Transmis PV

Toutes remarques ou corrections peuvent être envoyées par mail à « sth@court-st-etienne.be » dans les 5 jours ouvrables de la réception.
Passé ce délai le PV est considéré comme accepté.